

Erratum: Accusé de réception (et précision) - Demande d'accès à l'information (A2025-047)

From contentieux (COMTL) <contentieux.comtl@ssss.gouv.qc.ca>

Date Mon 5/12/2025 9:22 AM

To vince.dall@outlook.com <vince.dall@outlook.com>

Cc contentieux (COMTL) <contentieux.comtl@ssss.gouv.qc.ca>

Votre accusé de réception incluant la demande de précision aurait dû se lire comme suit:

N/d: A2025-047

Vincent Dallaire,

Par la présente, nous vous informons que notre établissement a bien reçu votre demande d'accès à l'information visant à obtenir du CIUSSS de l'Ouest-de-l'île-de-Montréal:

« (...) le nombre total d'ordonnances de soins ayant été demandées aux tribunaux incluant celle rejetées et celle octroyées durant la période de 2023 à 2025 inclusivement jusqu'en date du 9 mai 2025. »

Afin que nous puissions traiter adéquatement votre demande, serait-il possible de préciser si cela doit inclure également les demandes déposées pour lesquelles il y a eu remise *sine die* ou pour lesquelles il y a eu un désistement ?

L'article 46 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) prévoit que nous disposons d'un délai de vingt (20) jours afin de répondre à votre demande. Dans l'éventualité où ce délai n'est pas respecté, vous aurez droit d'exercer devant la Commission d'accès à l'information le recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi, comme s'il s'agissait d'un refus de notre établissement d'y accéder.

Nous nous engageons à faire le suivi auprès de nos services concernés et réviser le tout promptement afin de vous acheminer la réponse officielle de notre organisme, en concordance avec les dispositions concernant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Nous communiquerons avec vous dans les plus brefs délais dès que nous recevrons des mises à jour concernant votre requête.

Vous en remerciant à l'avance pour votre précieuse compréhension et patience.

Veuillez agréer l'expression de nos meilleures salutations.

Louise Ringuette

Agente de planification, de programme et de recherche

1 of 3 5/13/25, 12:55

CONTENTIEUX

Section gouvernance et accès à l'information

Direction des communications, relations publiques et affaires juridiques

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Institut universitaire en santé mentale Douglas 6875, Boulevard LaSalle - Verdun (Québec) H4H 1R3

www.ciusss-ouestmtl.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité: L'information contenue dans ce courriel peut être confidentielle et/ou privilégiée. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur. Il est interdit de copier ou de modifier ce courriel sans autorisation de l'auteur. Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal n'assume aucune responsabilité du contenu des messages personnels.

Notice of confidentiality: The information contained in this email may be confidential and/or privileged. If you are not the intended recipient of this message, please destroy it and advise the sender. It is forbidden to copy or modify this email without the author's consent. The Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal is not responsible for the content of personal messages.

De: contentieux (COMTL) < contentieux.comtl@ssss.gouv.qc.ca>

Envoyé: 12 mai 2025 11:29

À: vince.dall@outlook.com <vince.dall@outlook.com>

Cc: contentieux (COMTL) < contentieux.comtl@ssss.gouv.qc.ca>

Objet: Accusé de réception (et précision) - Demande d'accès à l'information (A2025-047)

N/d: A2025-047

Vincent Dallaire,

Par la présente, nous vous informons que notre établissement a bien reçu votre demande d'accès à l'information visant à obtenir du CIUSSS de l'Ouest-de-l'île-de-Montréal:

- « (...) le nombre total d'ordonnances de soins ayant été demandées aux tribunaux incluant celle rejetées et celle octroyées durant la période de 2023 à 2025 inclusivement jusqu'en date du 9 mai 2025. »
- « Afin que nous puissions <u>traiter adéquatement</u> votre demande, serait-il possible de préciser si cela doit inclure également les demandes déposées pour lesquelles il y a eu remise *sine die* ou pour lesquelles il y a eu un désistement ? »

L'article 46 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) prévoit que nous disposons d'un délai de vingt (20) jours afin de répondre à votre demande. Dans l'éventualité où ce délai n'est pas respecté, vous aurez droit d'exercer devant la Commission d'accès à l'information le recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi, comme s'il s'agissait d'un refus de notre établissement d'y accéder.

Nous nous engageons à faire le suivi auprès de nos services concernés et réviser le tout

2 of 3

promptement afin de vous acheminer la réponse officielle de notre organisme, en concordance avec les dispositions concernant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Nous communiquerons avec vous dans les plus brefs délais dès que nous recevrons des mises à jour concernant votre requête.

Vous en remerciant à l'avance pour votre précieuse compréhension et patience.

Veuillez agréer l'expression de nos meilleures salutations.

Louise Ringuette

Agente de planification, de programme et de recherche

CONTENTIEUX

Section gouvernance et accès à l'information

Direction des communications, relations publiques et affaires juridiques Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Institut universitaire en santé mentale Douglas 6875, Boulevard LaSalle - Verdun (Québec) H4H 1R3

www.ciusss-ouestmtl.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité: L'information contenue dans ce courriel peut être confidentielle et/ou privilégiée. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur. Il est interdit de copier ou de modifier ce courriel sans autorisation de l'auteur. Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal n'assume aucune responsabilité du contenu des messages personnels.

Notice of confidentiality: The information contained in this email may be confidential and/or privileged. If you are not the intended recipient of this message, please destroy it and advise the sender. It is forbidden to copy or modify this email without the author's consent. The Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal is not responsible for the content of personal messages.

3 of 3 5/13/25, 12:55